

"Avant le référendum sur la question royale" dans Luxemburger Wort (8 mars 1950)

Légende: Le 8 mars 1950, le quotidien Luxemburger Wort titre sur les enjeux du référendum populaire sur le retour du roi Léopold III sur le trône de Belgique.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 08.03.1950, n° 67; 103e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"avant_le_referendum_sur_la_question_royale"_dans_luxemburger_wort_8_mars_1950-fr-f9a81a9e-4342-449a-be04-b9f851cfca9d.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Lettre de Bruxelles

Avant le referendum sur la question royale

Sur quoi les Belges vont-ils se prononcer dimanche prochain ?

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 6 mars.

Dimanche prochain tous les Belges, femmes et hommes, âgés de 21 ans, devront répondre à la question suivante : « Etes-vous d'avis que le Roi Léopold III reprenne l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles ? » La question est claire, la réponse s'exprimera par oui ou par non. Jamais dans l'histoire de la Belgique indépendante, la nation n'a eu à se prononcer sur une formule aussi simple. Pour que le problème fût encore plus précis, les parlementaires des trois partis traditionnels ont décidé d'inscrire sur le bulletin de vote que ce n'est ni sur la monarchie, ni sur la dynastie que les Belges sont appelés à émettre un avis, mais uniquement sur l'opportunité du retour de Léopold III.

Cependant, chaque jour, d'énormes manchettes avertissent le lecteur des journaux léopoldistes qu'un vote négatif est un appui donné à la république. D'autres slogans les avisent que le même vote est un soutien offert au communisme. Enfin, la propagande étant menée pour le roi par une écrasante majorité de catholiques, il apparaît à beaucoup de consciences que le vote négatif desservirait à la fois les intérêts de la monarchie et ceux de l'Eglise.

Si la question du referendum est claire, il est aussi évident que le problème n'est pas simple. S'agit-il de juger le comportement de Léopold III au cours de la guerre ? S'agit-il simplement de dire, quels qu'aient été les actes du roi, s'il vaut mieux aujourd'hui pour le pays que le roi discuté s'efface ou qu'il reprenne malgré tout l'exercice du pouvoir ? La question peut être raisonnablement envisagée sous l'une ou l'autre de ces formes, et elle est effectivement appréciée de diverses manières. Ainsi, le résultat du scrutin ne signifiera pas que le pays approuve en bloc la conduite du roi. J'ai entendu plus d'un royaliste tenir ce raisonnement : « J'estime que la continuité du régime monarchique vaut qu'on passe sur d'éventuelles erreurs de Léopold III. Je voterai affirmativement par souci de l'institution monarchique. » Evidemment la grosse majorité des partisans du roi va beaucoup plus loin. Ils n'admettent pas que le roi soit accusé d'erreur. Ils opposent à ses adversaires les hésitations et le trouble dans lequel se sont trouvés les ministres au moment de l'armistice français. Pour eux, le roi a choisi la voie de l'honneur militaire en demeurant avec ses troupes battues et en partageant la condition de celles-ci, le 28 mai 1940. Ils excipent qu'aucun acte de collaboration avec l'ennemi n'a été posé par Léopold III et qu'en 1945 son retour a été entravé par une sorte de « complot des gauches ». Leur vote signifie donc une approbation sans réserve de la conduite du roi.

Certains adversaires de Léopold III voteront aussi affirmativement, soit qu'ils redoutent la succession au trône pour les épaules trop jeunes du prince Baudouin, soit qu'ils craignent qu'à son tour celui-ci s'efface. Est-ce là un bruit fondé, je l'ignore, mais il a cours : le prince Baudouin ne supporterait pas, dit-on, de prendre la place qu'aurait ravie à son père une manifestation d'« ingratitude ». Quoi qu'il en soit, la perspective d'un avènement au trône du prince Baudouin ou d'une nouvelle régence inquiète des Belges qui ne nourrissent pas pour Léopold III de sentiments d'attachement personnel, mais qui redoutent d'ébranler le système monarchique.

A droite, peu d'électeurs répondront non à la consultation. Ceux qui le feront se fondent sur des raisons de principe et de fait. Les uns considèrent la consultation comme l'arbitrage historique d'un différend qui divise la nation sur la personne du titulaire actuel de la fonction royale. Parmi les adversaires, certains regrettent qu'on ait choisi le moyen de la consultation populaire, et non l'application pure et simple de la loi de juillet 1945. Celle-ci avait constaté que le roi était dans l'impossibilité de régner du fait de l'ennemi. Il suffisait de constater, toutes Chambres réunies, que l'impossibilité n'existait plus, et il eût appartenu dès lors au roi lui-même de prendre, sans plus, la responsabilité d'abdiquer, s'il apparaissait hors d'état de former un ministère et de jouer son rôle traditionnel d'arbitre entre les partis. A coup sûr, cette position était la meilleure, mais

les Partis socialiste et libéral s'y sont opposés et le premier cité la représentait comme un « coup de force ». Lorsque le P.S.C. aurait pu l'adopter, grâce à la majorité conquise le 26 juin 1948 dans l'ensemble du Parlement, l'opinion publique n'y était pas favorable. L'histoire dira si le P.S.C. a eu tort de ne pas braver l'impopularité. Mais puisque la consultation est décidée, ces adversaires, opposés par principe au referendum, estiment que celui-ci étant motivé par la divergence des opinions sur le comportement du roi, il serait absurde d'invoquer l'irresponsabilité et l'inviolabilité royales dans le débat puisque la consultation met le roi lui-même en cause. Ces immunités ne jouent d'ailleurs que pour les actes que le roi accomplit avec l'accord de ses ministres. Or le 25 mai 1940, à Wynendaele, le roi et les ministres ont choisi des voies divergentes et l'unité de l'Exécutif s'est rompue.

Cette position se rapproche de celle des socialistes – du moins des socialistes qui ne se laissent pas conduire par la seule passion – et de certains libéraux. Il est certain que le principe même de la consultation populaire n'est pas sans risque, même en affirmant que ni la monarchie ni la dynastie ne sont en cause. Comme je l'ai dit, les trois partis traditionnels ont été d'accord pour le préciser expressément sur les bulletins de vote. Cette affirmation n'enlève rien au fait qu'en discutant celui qui incarne l'institution, on ne renforce pas l'autorité de celle-ci. La propagande léopoldiste le reconnaît implicitement en affirmant que le vote négatif équivaut à appuyer l'idée républicaine. Pareille affirmation est d'ailleurs à mes yeux d'une incontestable maladresse. Plus d'un dirigeant social chrétien l'aperçoit. Il eut été facile de l'éviter d'autant plus que le Parti socialiste s'affirme avec obstination, - et c'est son intérêt – attaché à la monarchie. Il n'est pas essentiel pour celle-ci que le scrutin donne une victoire à Léopold III. Il eut été plus heureux que le débat fut moins passionné, que les mots d'ordre fussent plus mesurés et qu'on évitât jalousement de donner dans le panneau communiste d'une simplification astucieuse du débat : pour ou contre la république, pour ou contre la « réaction », pour ou contre la paix et Dieu sait quoi encore !

Mais c'est le drame de cette affaire politique d'apparaître continuellement sous un faux jour et de mobiliser des idées, des passions, des sentiments et des intérêts qui eussent pu demeurer étrangers à la lutte, si elle s'était placée sous le seul angle de l'intérêt du pays. Il convient de dire qu'à travers la question royale les citoyens sont sollicités par la propagande de se prononcer pour ou contre des causes qui dépassent la personne du roi. Ceci est vrai pour les adversaires et pour les partisans de Léopold III. Lorsque les socialistes, par exemple, lient le sort du franc au résultat du referendum, on peut sourire. Représenter le retour du roi comme la victoire de l'impérialisme américain est une sottise bien digne des communistes. Dire que le vote négatif est la traduction de l'anticléricisme ou du républicanisme est une contre-vérité dangereuse.

J'ai tenté ici de montrer comment la réponse à une question d'apparence fort simple s'inspire de considérations fort diverses.

Il est permis de croire que les électeurs voteront selon leur appartenance politique et beaucoup plus en fonction de leurs tendances partisans que par une conviction particulière du droit bon ou mauvais de Léopold III. Comment se présente l'opinion, quels sont les leit-motiv de la propagande des derniers jours et quelle est la perspective politique ? Il me reste à le préciser dans un prochain article.

J. Fosty